Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 049-214901803-20261102-11_2026_02-DE

Département de
Maine et Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES

Séance du 02 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIERE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Françoise RICHARD - Danielle MABILLEAU - Justine CORDIER - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/10/2026
Date d'affichage : 09/11/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 29

Objet : Sport – Equipement – aire sportive tout temps – point d'avancement du projet et mandat spécial – (11/2026-2)

Dans le cadre de sa politique sportive, de soutien aux associations sportives et de développement de la pratique sportive, prenant en compte l'évolution des conditions climatiques posant la question de la gestion de la ressource en eau potable, une réflexion portant sur la création d'un terrain synthétique multi-usages au stade de la Guiberderie a été engagée.

Le projet de réalisation d'une aire sportive tout temps étant en cours d'étude, il convient de se renseigner dans les communes aux alentours afin de s'assurer que les contours du projet souhaité par l'équipe municipale répondent bien aux objectifs envisagés. Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la prise en charge des frais des élus dans le cadre d'un mandat spécial leur permettant de visiter les installations sportives de Communes aux alentours.

Pour rappel, les dispositions de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités territoriales prévoient que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 049-214901803-20261102-11_2026_02-DE

journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon des modalités fixées par délibération du conseil municipal. Les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial peuvent être remboursées par la commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal. »

Il appartient donc au Conseil Municipal de donner mandat à Messieurs MORTIER Frédéric, LEFEBVRE Sylvain, LEGENDRE Jean-Pierre, LABUSSIERE Gilles, NIORE Yann, PEGE Patrice et LEBACQ Philippe, FOURMOND Fabrice pour cette mission exceptionnelle et accorder la prise en charge intégrale par la Mairie des frais de déplacement au départ de Longué-Jumelles, de restauration pour les visites prévues les 17 octobre 2026 (St Jean de Linières) et 27 novembre 2026, jusqu'au retour à Longué-Jumelles, sur présentation des justificatifs. Les factures seront réglées directement par la Mairie de Longué-Jumelles pour les dépenses donnant lieu à l'émission d'une facture avec paiement par mandat administratif ou bien remboursées aux participants pour les dépenses donnant lieu à un paiement individuel. Il est toutefois indiqué que les déplacements liés à l'exercice des missions habituelles ne donnent pas lieu à la prise en charge, l'indemnité du maire étant notamment prévue à cet effet.

De même considérant le besoin d'associer le Club de football au projet, il est proposé à l'assemblée de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration pour deux membres référents désignés par le Club.

Sur proposition de Madame PEHU, Adjointe au Maire en charge des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 25 voix pour et 4 voix contre (MM FOURREAU, ROGEREAU, BRAULT V., BRAULT E.) :

- **DECIDE** de mandater les élus listés à effet de participer aux visites des installations sportives à Saint Léger de Linières le 17 octobre 2026 (Saint Jean de Linières) et 27 novembre 2026 (en Maine et Loire) : Messieurs MORTIER Frédéric, LEFEBVRE Sylvain, LEGENDRE Jean-Pierre, LABUSSIERE Gilles, NIORE Yann, PEGE Patrice et LEBACQ Philippe,
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de déplacement et de restauration de Fabrice FOURMOND, Directeur des Services Techniques et pour deux membres référents désignés par le Club ACL Football lors des visites des 17 octobre et 27 novembre 2026 ;
- **DECIDE** de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,

N. PLOQUIN

Le Maire,

COMMUNE DE LONGUÉ JUMELLES (Maine-et-Loire) N° 02

F. MORTIER